Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 24 mai 2022, à 18 h, au 124, rue Principale, à Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement numéro 335* Décrétant un emprunt et des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour le chemin du rang 8-et-9 Ouest.

Le *Règlement numéro 335* a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 16 août 2022. Le *Règlement numéro 335 intitulé : Décrétant un emprunt et des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour le chemin du rang 8-et-9 Ouest,* entre donc en vigueur le jour de sa publication et de son approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau, du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h.

DONNÉ À PALMAROLLE CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2022

Isabelle Moisan

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À NORMÉTAL, CERTIFIEE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2022, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2022.

Isabelle Moisan

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE